

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 novembre 2019 à 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt-six novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, CLOAREC Mickael, DERRIEN Corinne, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, LE SCORNET Isabelle, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette, PRIGENT Jacqueline.

Absents : LE ROLLAND Christine, RESPRIGET Marie-Louise

Procurations HARDOUINEAU Christian donne procuration à GIROTTO François

Afférents au conseil municipal : 14
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 11 votants et 1 procuration
Date de convocation : 14 novembre 2019
Secrétaire de séance : MERRANT Patricia

Le procès verbal de la séance du 27 août 2019 a été adopté à l'unanimité.

1) Réhabilitation de deux logements locatifs sociaux situés 8 et 10 hent ti ker dans le cadre d'un bail à réhabilitation avec Soliha BLI Bretagne

La réhabilitation de la maison « LE JEAN » a été confiée à Soliha BLI Bretagne dans le cadre d'un bail à réhabilitation afin d'y réaliser deux logements sociaux (délibération du 4 juin 2019). Monsieur Le Maire propose de conclure un bail à réhabilitation de 40 ans avec Soliha BLI Bretagne. Cela permettra de remettre en état les deux logements et d'agrandir le parc locatif social de la commune. Les futurs ménages locataires devront répondre aux plafonds de ressources ANAH très social.

Le bail à réhabilitation sera réalisé sous conditions suspensives de :

- L'obtention des autorisations administratives (conventionnement ANAH, permis de construire)
- L'obtention des financements (prêts et subventions)

Vote : Approuvé à l'unanimité.

2) Vente EPF/COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser un projet mixte habitat / équipement public, en réhabilitation et en construction neuve.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises rue Hent Ti Ker. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Plouégat-Moysan a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 31 mai 2018.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature
11/12/2018	LE JEAN	B 790-799	Maison d'habitation

La commune de Plouégat-moysan émet le souhait d'acheter à l'EPF Bretagne les biens suivants.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 26 novembre 2019 à 20 h 30

Commune de Plouégat-moysan	
Parcelles	Contenance cadastrale en m ²
B 790	4 171 m ²
B 799	342 m ²
Contenance cadastrale totale	4 513 m²

Le prix de revient s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT EUROS ET VINGT CENTIMES (97 400,20 EUR) TTC.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

3) Demande de subvention DETR 2020

Les élus, valident le dossier de demande de subvention DETR 2020 pour la construction de la maison d'assistants maternels, l'estimatif des travaux (achat du terrain, construction et aménagement de voirie) est de 639 000 € H.T.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

4) Vente terrain rue Bel air

Vente d'une parcelle de 859m² rue Bel air au prix de 21 € le m².

Vote : Approuvé à l'unanimité.

5) Cession délaissé de voirie

Déclassement et vente d'un délaissé de voirie situé à Run Ar Roué au prix de 0.55 € le m².

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6) Décisions modificatives

Les ajustements budgétaires suivants sont nécessaires :

Budget ASPL :

Chapitre 011 : charges à caractère général : - 5000.00 €

Chapitre 012 : charges de personnel : +11 800.00 €

Chapitre 013 remboursement salaires : + 5100.00

Chapitre 74 : participation ETAT pour le service minimum lors d'une journée de grève des enseignants : +360.00

Chapitre 70 : produits cantine et garderie : +1340.00

Budget Commune :

Chapitre 012 : charges de personnel : + 6000.00 €

Chapitre 014 : compensations : +200.00

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 26 novembre 2019 à 20 h 30

Chapitre 65 : autres charges : - 6200.00.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

7) Subventions budgets annexes

Des subventions d'équilibre sont nécessaires pour les budgets annexes.

CCAS : 600 €.

ASPL 79 000 €. :

Vote : Approuvé à l'unanimité.

8) Subvention voyage scolaire

Une demande de subvention a été reçue pour un voyage scolaire organisé par l'école publique pour les élèves du CM1 au CM2 au mois de janvier 2020 dans les Pyrénées. Un montant de 20 € par élève est demandé.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

9) Suppression et création d'un emploi

Le comité technique a validé le dossier de modification du temps de travail d'un agent à l'école :

- Temps de travail hebdomadaire passant de 34H00 par semaine (annualisé 27.44/35^{ème}) à 39H00 par semaine plus 30 heures de ménage pendant les vacances scolaires (annualisé 31.38/35^{ème}).

Vote : Approuvé à l'unanimité.

10) Convention contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance jeunesse signé en partenariat avec la CAF est arrivé à échéance depuis le 31/12/2018. Un nouveau contrat va être établi pour la période 2019-2022. Il lie, par convention, la CAF 29, Morlaix Communauté et la commune pour le co-financement d'actions relevant de la jeunesse et de l'enfance.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

11) Convention avec le CDG

Le centre de gestion du Finistère propose à ses adhérents, via la convention cadre, de nouvelles missions facultatives.

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc... Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de la « convention cadre », les modifications apportées à ce document n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur. L'avantage est de bénéficier de l'expertise du CDG.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 26 novembre 2019 à 20 h 30

12) Motion Contre la fermeture de la trésorerie de Lanmeur

La Commune de Plouégat Moysan,

- exprime sa vive inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries ;
- s'oppose fermement à ce projet de restructuration au niveau du département et demande instamment par la présente motion de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des trésoreries locales, dont celle de Lanmeur, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique ;
- réaffirme l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales ;
- Se prononce pour le maintien d'un service financier de proximité avec le plein exercice de leur compétence actuelle.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

13) Parc éolien

En application du Code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements peuvent participer au capital d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire. Monsieur le maire expose le principe d'acter le rachat, par la commune de Plouégat-Moysan, d'une partie des parts cédées par la société Initiatives et Énergies Locales (I.E.L) Installateur et producteur d'énergies renouvelables, 41 ter, Boulevard Carnot, 22000 Saint-Brieuc dès la phase de développement. La participation de la commune sera comprise entre 5 000 et 10 000€ avec un retour sur investissement prévisible de l'ordre de trois fois la somme investie dès l'obtention du Permis de construire.

Vote: 5 pour, 1 contre et 5 abstentions

Le Maire,

François GIROTTO.

Clôture de la séance à 21h50
Affiché le 28 novembre 2019
